

Département de la DROME

Mairie

De

EYGLUY-ESCOULIN

26400

04.75.76.44.06

Permanence : mardi 13h30-18h

## Communiqué du Maire

Suite à l'épisode neigeux de ces dernières semaines je souhaite attirer votre attention sur les points suivants:

La commune a pour obligation de faire la trace en passant la déneigeuse sur les seules voies communales et à condition qu'elles desservent des habitations occupées et qu'elles ne représentent pas de danger pour le conducteur de l'engin. Le départ de la déneigeuse est déclenché le matin (en cas de chutes de neige la nuit) par la DDE vers 4h30 et est réalisé par l'entreprise Lebrat. Dans les autres cas c'est le Maire qui le déclenche. Le déneigement se fait selon un circuit établi de façon à être le plus rapide possible à savoir Eygluy, chef-lieu de la commune, puis passage sur l'Escoulin . Ce déneigement se termine aux alentours de midi.

Côté technique il faut qu'il y ait au moins 10 cm de neige pour que le passage du chasse-neige soit efficace. A savoir : que le passage du chasse-neige n'enlèvera jamais la totalité de la neige. La couche restante représente à peu près 5 cm, hauteur qui passe à 10 cm sur les voies non goudronnées.

Selon la loi le déneigement est l'affaire de tous et chacun a pour obligation d'y participer.

La commune ne disposant d'un employé communal que 6h par semaine (le jeudi) il serait bon qu'un minimum de solidarité s'installe sur la commune et que les personnes valides remplissent leur devoir de citoyen en participant à ce déblayement déjà au niveau de leur propre accès.

Certains habitants de la commune n'hésitent pas à chaque chute de neige à laisser leurs voitures et à se déplacer à pied avec leurs enfants et le ravitaillement et à participer au déneigement de la voie communale.

Je proposerai au prochain Conseil Municipal l'achat de deux bacs contenant sable et sel qui seront installés, un dans chaque village, à disposition de tous.

Enfin je tiens à souligner la nécessité pour tous: d'équiper les véhicules en fonction, à savoir pneus neige pour appréhender au mieux nos routes (départementales et communales), de veiller à respecter les emplacements de stationnement, de laisser les voies communales dégagées (véhicules et branches d'arbres pliant sous la neige) pour ne pas gêner le travail du chasse-neige.

Je vous remercie d'avance pour les efforts que vous ne manquerez pas de fournir et je remercie d'ores et déjà ceux et celles qui n'ont pas attendu mon communiqué pour résoudre seul(e)s leur problème d'enneigement.

Le 27 janvier 2010

Le Maire

Roland Filz

